Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 12.03.2014 Numéro de version 5 Révision: 12.03.2014

I Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: RAL spray acrylique
- · Code du produit:

 $131257,\ 163173-163197,\ 284564,\ 349461-350597,\ 354793-355956,\ 356766,\ 358241,\ 359286-365508,\ 366079-368660,\ 373046,\ 378089,\ 384332,\ 398971,\ 402326,\ 414862,\ 453120-453182,\ 457937-459320,\ 465970,\ 472558-473326,\ 480454,\ 490866,\ 492426,\ 495502,\ 503702,\ 504563,\ 506437-509384,\ 518515-518522,\ 522956-522994,\ 529085-529092,\ 535000,\ 539640,\ 541773-541797,\ 552687-556319,\ 565311,\ 626593-626913,\ 626944-626951,\ 641589-641916,\ 670633,\ 673795,\ 674259,\ 710032-710728,\ 719387-719400,\ 749766,\ 802195,\ 865039,\ 880353-880384$

- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées --
- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTIP DUPLI GmbH

Kurt Vogelsang Strasse 6

D-74855 Haßmersheim

Tel.: +49/6266/75-0

sicherheitsdatenblatt@dupli-color.de

· Service chargé des renseignements:

QHSE Department

Département Sécurité Produit

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.:+49 6266-75-310

Fax +49 6266-75-362

(Lu-Je 08:00 - 16:00 H, Ve 08:00 - 12:30 H)

2 Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de

vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

(suite page 2)

r age . 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2014 Numéro de version 5 Révision: 12.03.2014

Nom du produit: RAL spray acrylique

(suite de la page 1)

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

acétate de n-butyle

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Composants dangereux:

(suite page 3)

r uge . 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2014 Numéro de version 5 Révision: 12.03.2014

Nom du produit: RAL spray acrylique

CAS (7.64.1		uite de la page
CAS: 67-64-1	acétone	25-<50%
EINECS: 200-662-2	X Xi R36; № F R11	
Reg.nr.: 01-2119471330-49	L	
	🚸 Flam. Liq. 2, H225; 🕚 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	20-<25%
EINECS: 204-658-1	R10-66-67	
Reg.nr.: 01-2119485493-29	📀 Flam. Liq. 3, H226; <equation-block> STOT SE 3, H336</equation-block>	
CAS: 74-98-6	propane	10-<12,59
EINECS: 200-827-9	F+R12	
Reg.nr.: 01-2119486944-21		1
CAS: 106-97-8	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))	5-<10%
EINECS: 203-448-7	F + R12	
Reg.nr.: 01-2119474691-32	L 🛂	1
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5-<10%
EINECS: 203-603-9	R10	3-<1070
Reg.nr.: 01-2119475791-29		
CAS: 75-28-5	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8))	2,5-<5,0%
EINECS: 200-857-2	F+ R12	2,3-<3,07
Reg.nr.: 01-2119485395-27		-
	V ,	.2.50/
CAS: 64742-94-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	<2,5%
EINECS: 265-198-5	X Xn R65	
Reg.nr.: 01-2119510128-50	V 1	
CAS: 67-63-0	propane-2-ol	<2,5%
EINECS: 200-661-7	X i R36; → F R11	
Reg.nr.: 02-2119752543-38		
	🚸 Flam. Liq. 2, H225; 🔷 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
CAS: 64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	≤0,5%
EINECS: 265-199-0	X Xn R65; X Xi R37; ¥ N R51/53	
Reg.nr.: 01-2119486773-24		
	📀 Flam. Liq. 3, H226; 🚱 Asp. Tox. 1, H304; 🕸 Aquatic	1
	Čhronic 2, H411; 🕦 STŎT SE 3, H335-H336	

· Indications complémentaires:

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau ; laver à l'eau et au savon.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

(suite page 4)

ruge . 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2014 Numéro de version 5 Révision: 12.03.2014

Nom du produit: RAL spray acrylique

(suite de la page 3)

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers -

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler les récipients avec précaution

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

 $Tenir\ \grave{a}\ l'abri\ des\ sources\ d'inflammation\ -\ ne\ pas\ fumer.$

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Ne pas entreposer dans des endroits confinés où du gaz peut s'accumuler.

Stocker au frais et au sec, dans des pièces bien fermées

Protéger de la chaleur (supérieure à 50 °C) et du rayonnement direct du soleil.

- · Classe de stockage: 2B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

r uge . 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2014 Numéro de version 5 Révision: 12.03.2014

Nom du produit: RAL spray acrylique

(suite de la page 4)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle			
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:			
67-64-1 acétone			
VME () Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm			
123-86-4 acétate de n-butyle			
VME () Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm			
106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))			
VME () Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm			
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
VME () Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée			
67-63-0 propane-2-ol			

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

VME () Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs ni les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Sinon, la classe de filtre A / P 2 ou auto-indépendante.

· Protection des mains:



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

En cas de contact avec des gants de protection faits de poussière par pulvérisation de butyle shoud être utilisée (min. 0,4 mm d'épaisseur), par exemple KCL Camatril, aucun article. 898 ou des produits similaires Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

· Protection des yeux: Lunettes de protection

(suite page 6)

F.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2014 Numéro de version 5 Révision: 12.03.2014

Nom du produit: RAL spray acrylique

· Protection du corps: Vêtement de protection léger

(suite de la page 5)

9.1 Informations sur les propriétés p	physiques et chimiques essentielles	
Indications générales.		
Aspect:		
Forme:	Aérosol	
Couleur:	Selon désignation produit	
Odeur:	Caractéristique	
Seuil olfactif:	Non déterminé.	
valeur du pH:	Non déterminé.	
Changement d'état		
Point de fusion:	Non déterminé.	
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.	
Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.	
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.	
Température de décomposition:	Non déterminé.	
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Danger d'explosion:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur- inflammable/explosif.	
Limites d'explosion:		
Inférieure:	1,2 Vol %	
Supérieure:	13,0 Vol %	
Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa	
Densité à 20 °C:	0.81 g/cm^3	
Densité relative.	Non déterminé.	
Densité de vapeur.	Non déterminé.	
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Pas ou peu miscible	
Coefficient de partage (n-octanol/ed	u): Non déterminé.	
Viscosité:		
Dynamique:	Non déterminé.	
Cinématique:	Non déterminé.	
Teneur en solvants:		
CE-COV g/L		
	740,5 g/l	

10 Stabilité et réactivité

· 9.2 Autres informations

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

ruge . 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2014 Numéro de version 5 Révision: 12.03.2014

Nom du produit: RAL spray acrylique

(suite de la page 6

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:

•	Valeurs	LD/LC50	déterminantes	pour la	classification:

67-64-1 acétone

Oral LD50 5800 mg/kg (rat)
Dermique LD50 20000 mg/kg (lapin)

- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

Vapeurs étourdissantes.

12 Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances
	dangereuses
15 01 04	emballages métalliques
	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple,
	amiante), y compris des conteneurs à pression vides

(suite page 8)

•

ruge . 0/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2014 Numéro de version 5 Révision: 12.03.2014

Nom du produit: RAL spray acrylique

(suite de la page 7)

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

4 Informations relatives au transport	
· 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1950
 · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG · IATA 	UN1950 AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, flammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe · Étiquette	2 5F Gaz. 2.1
· IMDG, IATA · Class · Label	2.1 2.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler: No EMS: 	Attention: Gaz. - F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annex de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
· Indications complémentaires de transport:	
 ADR Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels 	1L 2 D
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15 Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

(suite page 9)

r uge . 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2014 Numéro de version 5 Révision: 12.03.2014

Nom du produit: RAL spray acrylique

(suite de la page 8)

- · Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- *R65 Nocif:* peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- · Contact: Département Sécurité Produit

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent